



Charte handicap

Nos formations sont ouvertes à tous et à toutes. En cas de personne en situation de handicap, nous faisons le possible pour rendre accessible nos formations (pédagogie, évaluation...).

Toute notre équipe est concernée pour favoriser l'accueil de tous et toutes à nos formations.

Nous prenons en compte les besoins des personnes en situation de handicap, dès l'amont de la formation, et pendant toute la formation, que ceux-ci soient des besoins en termes de pédagogie, d'aménagement des évaluations, de moyens techniques, humains.

Pour cela, notre processus est le suivant :

Réception du besoin via la boîte mail emeline.campagne@ferdi.fr ;

Prise en charge par la référente handicap Emeline Campagne :

- Prise de contact individuelle par la référente handicap avec le demandeur pour spécifier le besoin et mettre en place les solutions adaptées ;
- Dans un souci d'équité, demande d'un Certificat médical et d'une RQTH (reconnaissance du handicap attribuée par votre MdpH) pour enclencher les aménagements ;
- Sensibilisation des équipes au cas rencontré dans le respect de la confidentialité
- Relais si besoin auprès de nos contacts réseau handicap mentionné plus loin pour toute demande spécifique ;
- Tableau de suivi de situation de handicap (dossier, solutions trouvées, enrichissement des bonnes pratiques et améliorer l'accueil).

Ainsi, nous pouvons prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap, dès l'amont de la formation, et pendant toute la formation, que ceux-ci soient des besoins en termes de pédagogie, d'évaluation, de matériels, de moyens techniques, de moyens humains.

Notre réseau :

- L'AGEFIPH Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Service Universitaire Handicap (SUH) de l'Université Clermont Auvergne.